

UN e-SEA

**UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE
DES SCIENCES DE LA MER**

Protection de la biodiversité : outils juridiques

Introduction

Septembre 2021

Auteur : Yann TEPHANY,
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université des Antilles (Pôle Martinique)

www.univ-nantes.fr

U

UNIVERSITÉ DE NANTES

ENSM
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

Table des matières

PRESENTATION	3
LES OBJECTIFS DE LA SEANCE	3
I - CONTEXTUALISATION	3
II - DEFINITION	5



Présentation

Les objectifs de la séance

L'objectif de cette séance est de contextualiser, cibler les enjeux liés à la protection de la biodiversité marine, et définir cette notion.

I - Contextualisation

Les océans couvrent plus de 70% de la surface de la Terre, ce qui tend à prouver que son surnom de « *planète bleue* » n'est absolument pas usurpé ! La mer est un espace qui comprend une grande variété d'environnements (herbiers marins, récifs coralliens, monts sous-marins par exemple) dans lequel interagit un formidable réservoir de biodiversité, composé, *a minima*, de 250 000 espèces (un grand nombre n'ayant pas été répertorié).

Toutefois, l'espace océanique, tout comme la biodiversité présente en son sein, est de plus en plus menacé. Les causes sont nombreuses et diverses : la pollution de l'environnement (quelle que soit sa source, terrestre, atmosphérique ou maritime), la pêche illicite, l'exploitation offshore, l'introduction d'espèces envahissantes, les câbles sous-marins, ou encore le changement climatique. Les pressions exercées de façon continue sur les mers mettent en péril la biodiversité qui regorge en son sein. Dans le rapport spécial du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) de 2019 intitulé « l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique », il est indiqué qu' « *une diminution de la biomasse totale des populations d'animaux marins, de leur production et du potentiel de capture des pêcheries, ainsi qu'un changement dans la composition des espèces sont projetés au cours du XXI^{ème} siècle dans tous les écosystèmes océaniques, depuis la surface jusqu'au fond des mers, quels que soient les scénarios d'émissions (...). Ce déclin devrait être le plus rapide et le plus prononcé dans les régions tropicales (...). L'acidification des océans, la perte d'oxygène et la réduction de l'étendue de la*

glace de mer ainsi que les conséquences des activités humaines autres que les rejets de gaz à effet de serre peuvent exacerber ces conséquences du réchauffement sur les écosystèmes »¹. Le réchauffement et l'acidification des océans constituent un péril majeur, et potentiellement irréversible, sur l'extraordinaire diversité biologique marine. Ce constat amer est partagé dans d'autres rapports, et notamment celui rendu en mars 2018 par *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, selon lequel environ 90% des coraux présents en Asie du Sud-Est risquent de subir des dégradations sévères d'ici 2050².

Pourtant, les mers et océans sont indispensables à l'homme. Pas uniquement parce qu'il s'agit d'une voie privilégiée pour le commerce, ou une source alimentaire majeure, mais aussi et surtout parce que les océans sont tout simplement indispensables au bon fonctionnement de la planète. Les données scientifiques tendent en effet à démontrer que la mer permet annuellement l'absorption de près de 30% des émissions de dioxyde de carbone anthropique et qu'ils participent au renouvellement de l'oxygène dans l'atmosphère. La mer, berceau de la vie, a donné naissance à la vie sur Terre, et sa préservation est indispensable à tous.

Illustration

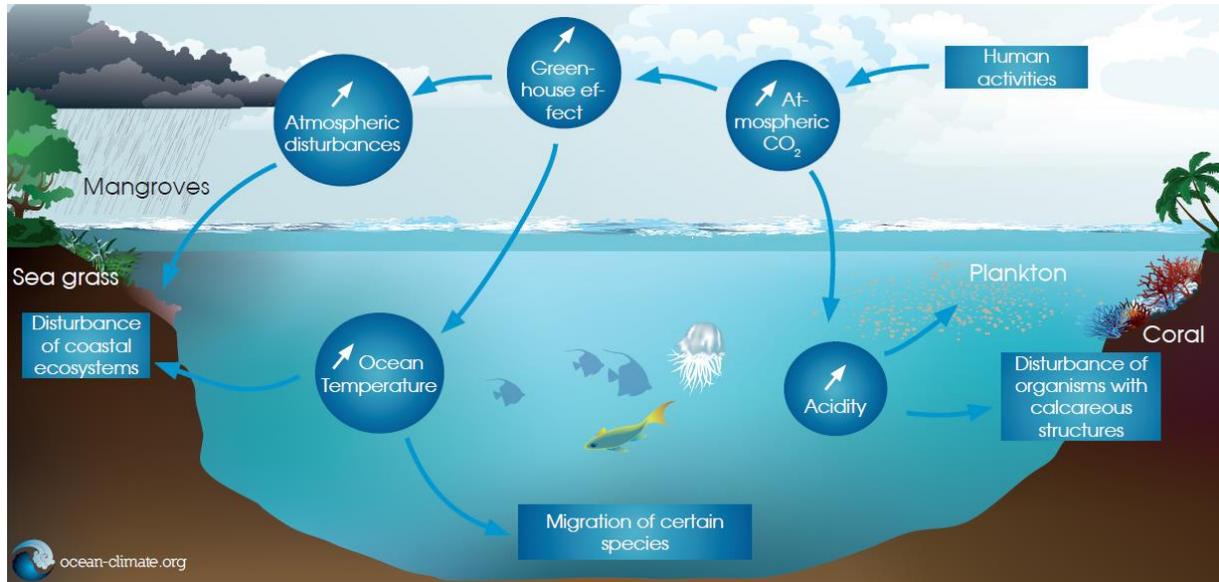
Sur ce point, écoutez l'intervention audio Françoise Gaille, directrice de recherche émérite au CNRS :

<https://www.franceculture.fr/environnement/la-haute-mer-un-vide-juridique-aux-enormes-enjeux-environnementaux>

(2 minutes)

¹ GIEC, « L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique », 2019, p. 20.

² <https://www.ipbes.net/news/media-release-biodiversity-nature%E2%80%99s-contributions-continue-%C2%A0dangerous-decline-scientists-warn>



Infographie de la plateforme Océan et Climat « Decline of marine biodiversity - Life in the ocean : the day after tomorrow »

https://ocean-climate.org/wp-content/uploads/2015/11/151030_FactSheets_EN_HD-1.pdf

II - Définition

Le terme « *biodiversité* » est composé du préfixe grec « *bio/bios* », la vie, auquel est accolé le mot « *diversité* », dérivant du latin « *diversitas* » signifiant variété. Dans une acception générale, la biodiversité désigne tout simplement la variété du monde vivant. Ce terme s'est formé sur la base de l'expression « *biodiversité biologique* », concept née dans les années 1980 sous la plume du biologiste américain Thomas Lovejoy. Il semble que ce soit un autre biologiste américain, Walter Rosen, qui est à l'origine de la contraction formant le néologisme « *biodiversité* » (« *biodiversity* ») en 1985, terme qui a gagné par la suite en popularité³.

Au sens juridique, la biodiversité fait l'objet d'une définition relativement précise au sein de la **Convention sur la diversité biologique** (ci-après CDB) adoptée à Rio de Janeiro en 1992. Selon son article 2, la biodiversité peut être définie comme « *la*

³ S. MANJEAN-DUBOIS, « Le droit international de la biodiversité », *RCADI*, t. 407, 2020, 420 p.

variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Bien que non évoquée explicitement dans cette définition, la biodiversité marine en fait pourtant bien partie puisque l'article 22 de la CDB indique que « *les Parties contractantes appliquent la présente Convention, en ce qui concerne le milieu marin* ». Autrement dit, la biodiversité marine est une composante de la biodiversité au sens large.

Il ressort donc de cet article 2 que la biodiversité comprend non seulement l'ensemble des espèces présentes sur terre ou en mer, du rorqual bleu, le plus grand mammifère marin, au plus microscopique plancton, mais qu'elle comprend également l'ensemble des interactions entre les êtres vivants et leur environnement. A cet égard, la notion de « *biodiversité* » se présente comme une notion quelque peu « *fourre-tout* » puisqu'elle rend compte de « *la multitude du vivant* », c'est-à-dire « *l'ensemble des spécimens animaux et végétaux, des milieux naturels et des relations qui se tissent entre eux* »⁴. Il faut noter que cette définition posée par la CDB a été reprise en grande partie à l'article L 110-1 du Code de l'environnement. Par ailleurs, l'article 2 de cette même convention définit le terme d'« *écosystème* » est de son côté défini comme un « *complexe dynamique formé de communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle* ».

Préambule

Pour faire un point initial sur vos connaissances sur la biodiversité en haute mer, vous pouvez, à titre facultatif, répondre à ce quizz en ligne proposé par l'ONG Pew « How much do you know about life in the high seas ? » (en anglais)

<https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/articles/2021/05/21/how-much-do-you-know-about-life-in-the-high-seas>

⁴ M. CORNU, F. ORSI & J. ROCHFELD, *Dictionnaire des biens communs*, éd. PUF, 2021, entrée « *diversité biologique* ».

UN e-SEA

**UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE
DES SCIENCES DE LA MER**

